

*Département de la SOMME
Arrondissement de MONTDIDIER
Canton de MOREUIL
Mairie de DOMART-sur-la-LUCE*

*Nbre de conseillers : 11
Nbre de présents : 8
Nbre de représentés : 2
Nbre d'absent/excusé : 1*

*Date de convocation : 03/02/2017
Date d'affichage : 10/02/2017*

EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DU Conseil Municipal du 7 février 2017

Le sept février deux mille dix-sept à vingt heures, le Conseil Municipal s'est réuni, dans la salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Frédéric BINET, Maire.

Etaient présents : Mme ALLIOTE Sophie - M. BOILEAU Florent - M. BINET Frédéric
M. CARON Yves - Mme DELAVENNE Fabienne - M. GAUDRILLER
Patrick - M. SALOME Marc - M. WALLET Jacky

Etaient représentés : M. PERRIN Sébastien (Pouvoir à Mme ALLIOTE Sophie) et Mme
CHAVERON Colette (Pouvoir à M. CARON Yves)

Etait absente : Mme CADET Vinciane

M. WALLET Jacky est nommé secrétaire de séance.

Objet : Acquisition de deux défibrillateurs

Monsieur Jacky WALLET, adjoint au maire, rappelle aux membres du Conseil que les défibrillateurs installés actuellement à la salle des fêtes et dans le vestiaire du stade de football ne sont plus conformes. Il est proposé soit de les réviser ou de les remplacer par achat ou location. Le coût de la révision par appareil s'élève à 900 €. Il évoque donc l'achat ou la location de deux défibrillateurs et indique à l'assemblée municipale qu'il a sollicité trois devis d'entreprises différentes afin d'effectuer un choix parmi les produits actuellement sur le marché.

La Société CU Medical European Networks propose l'acquisition deux défibrillateurs, à l'achat ou à la location. Pour l'achat, le prix des deux défibrillateurs s'élève à 3 590,40 € TTC sur cinq ans sans maintenance.

Enfin, pour la location avec reprise, le loyer annuel des deux défibrillateurs est de 1 122,91 € TTC sur cinq ans comprenant la maintenance.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, choisit l'offre de location de la Société CU Medical European pour un prix annuel TTC de 1 122,91 € sur cinq années, comprenant deux appareils dont l'un sera installé dans la salle des fêtes, l'autre étant déposé au vestiaire du stade de football.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité :

- Approuve l'acquisition de deux défibrillateurs à la location pour un loyer annuel de 1 122,91 € TTC
- Charge Monsieur le Maire à établir et à signer toutes les formalités

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme

Le Maire,
Frédéric BINET